

Compte rendu de la séance d'ouverture du concours national d'agrégation d'histoire du droit

Jeudi 7 septembre 2023
Université de Paris-Panthéon-Assas – Centre Sainte-Barbe
Paris 5ème

La séance d'ouverture du concours qui tient lieu de réunion d'information aux candidats débute à 14 H 05 au centre Sainte-Barbe de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

27 candidats sont présents.

I/ Présentation du jury

La présidente du jury, Mme Soazick KERNEIS, ouvre la séance en invitant les membres du jury à se présenter successivement.

Mme Florence BELLIVIER se présente en qualité de professeure à l'université de Paris-I. Ses centres d'intérêt sont les suivants : droit civil, droit des personnes, droit de la famille, droit pénal notamment international, droit de la santé, droit de la bioéthique, dialogue entre le droit et les autres disciplines.

M. Patrick ARABEYRE occupe une chaire de professeur de droit civil et canonique à l'Ecole nationale des Chartes. Ses spécialités sont les doctrines juridico-politiques de la fin du Moyen Age et du début du XVI^{ème} siècle ainsi que l'histoire de l'enseignement du droit et de l'histoire méridionale.

Mme Sophie DÉMARE-LAFONT se présente en qualité de professeure à l'université de Paris-Panthéon-Assas et directrice d'études à l'Ecole pratique des hautes études - PSL. Elle s'intéresse au droit du Proche Orient ancien, à la Mésopotamie et un peu à l'Egypte.

M. Florent GARNIER se présente en qualité de professeur à l'université Toulouse Capitole. Il s'est dans un premier temps intéressé au droit médiéval puis dans un second temps au droit du patrimoine culturel et naturel davantage pour la période contemporaine. Dernièrement ses préoccupations le portent vers l'histoire du droit commercial et du droit des affaires. Il a récemment cessé ses fonctions de président du CNU.

Mme Carine JALLAMION se présente en qualité de professeure à l'université de Montpellier. Elle s'intéresse à l'histoire de l'arbitrage, aux phénomènes d'acculturation (acculturation en histoire du droit colonial et acculturation des pays de droit écrit).

M. Sébastien LE GAL se présente en qualité de professeur à l'université Grenoble Alpes. Ses centres d'intérêt sont l'histoire des institutions, l'histoire des idées politiques pour les périodes modernes et contemporaines, l'histoire des droits de l'homme, le droit comparé.

Mme Soazick KERNEIS se présente en qualité de professeure à l'université Paris-Nanterre et directrice du Centre d'histoire et d'anthropologie du droit. Son domaine de spécialité est l'Antiquité tardive. Elle s'intéresse également aux phénomènes d'acculturation notamment dans l'Empire romain.

Après les membres du jury, Mme KERNEIS donne la parole aux membres de l'équipe du ministère en charge de l'organisation administrative du concours qui assistent à la réunion pour qu'elles se présentent :

- Mme Kathleen LOUIS en charge de la gestion financière du concours ;
- Mme Murielle JEAN-LOUIS et Mme Chantal ROUSSEAU, les gestionnaires du concours avec qui les candidats échangeront désormais pour toute question relative au concours ou pour toute information qu'ils souhaitent porter à la connaissance des membres du jury car ils ne sont pas autorisés à s'adresser directement à eux.
Une adresse mail est à disposition des candidats : histroiedroit@education.gouv.fr

Après avoir clôturé ces présentations, Mme KERNEIS aborde, ensuite, des éléments relatifs aux épreuves du concours.

II/ Les épreuves du concours

Règlement intérieur et tirage au sort

La présidente du jury informe les candidats que le règlement intérieur du concours a subi peu de modifications par rapport à celui de la précédente session. Il est à noter, toutefois, que l'ordre de passage des candidats aux épreuves ne se fera plus selon le nom d'usage. Les candidats seront convoqués par ordre alphabétique en prenant en compte le nom de famille (nom patronymique ou nom de naissance).

Le candidat le plus jeune présent à la séance d'ouverture, M. Clément CHEVEREAU est invité à tirer au sort une lettre de l'alphabet afin de déterminer l'ordre de passage des candidats aux épreuves.

M. CHEVEREAU tire la lettre J.

Epreuve sur travaux

L'épreuve se déroulera dans la salle où a lieu cette séance d'ouverture à savoir la salle Collinet. Elle débutera le 9 janvier 2024. Les auditions se dérouleront les mardi, mercredi et jeudi au rythme de cinq candidats par jour. Elle devrait se terminer le 25 janvier.

La présidente du jury indique que cette première épreuve est fondamentale. Elle permet aux candidats de présenter en dix minutes leur travail de recherche passé ainsi que leurs projets à venir. L'épreuve sur travaux est destinée à situer les candidats comme chercheurs. Il convient donc de s'y préparer avec toute la rigueur qu'il se doit.

Ce seront essentiellement les rapporteurs qui interrogeront le candidat sur sa recherche. Toutefois, tout membre du jury est susceptible de le faire s'il le souhaite notamment pour poser des questions sur des points qui auraient retenu son attention.

Première leçon en loge

Mme KERNEIS rappelle que la première leçon après préparation en loge portera sur la matière tirée au sort par le jury du précédent concours soit « Histoire du droit civil, commercial et pénal français ».

Le cas échéant, les sujets proposés seront assortis d'indications chronologiques mais d'autres amèneront sans doute le candidat à s'aventurer jusqu'à la période contemporaine. En effet, le jury considère que l'histoire du droit doit aussi servir à la compréhension du droit positif et qu'il ne faut pas s'enfermer dans les limites d'un espace-temps étroitement défini.

Leçon de 24 heures

Les sujets doivent être traités dans une perspective juridique et, le cas échéant, là aussi dans une perspective contemporaine. Il convient de bannir toute leçon qui ne serait qu'un assemblage de fiches collées les unes aux autres. La leçon doit servir à l'édification du droit présent. Le jury attend donc du candidat qu'il produise une leçon qui problématise et qui éclaire la question posée. Il est donc essentiel de définir une problématique et de construire un plan autour de cette problématique.

Deuxième leçon en loge

L'épreuve étant un commentaire de texte, le jury attend du candidat qu'il suive le mouvement du texte. Le plan peut être construit en deux ou trois parties.

Mme KERNEIS ajoute que le candidat doit veiller, pour toutes les leçons, à bien équilibrer toutes les parties de son plan, tout particulièrement lorsque celui-ci en comporte trois.

III/ Informations générales

La présidente du jury informe que 41 personnes se sont initialement inscrites au concours. Un candidat s'étant désisté, il reste 40 candidats en lice. Elle ajoute que le nombre de postes offerts au concours sera communiqué dans un arrêté à paraître avant le début de la première épreuve.

Ensuite, elle informe les candidats du fait que le bibliographie fera l'objet d'une mise à jour. Elle sera mise en ligne sur le site du ministère. Les candidats auront accès à des ressources numériques pour les leçons en loge. Toutefois, la base de données informatisées DRANT, spécialisée dans le droit romain, connaît actuellement des dysfonctionnements et les recherches ne se font pas toujours aisément. En conséquence, afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats, le jury a décidé, pour cette session, de ne pas leur donner accès aux ressources proposées par DRANT. La présidente invite les candidats à constituer leur propre bibliographie. Ils pourront se faire aider par Mme ALBESSARD, en cas de besoin.

Mme KERNEIS annonce aux candidats que le ministère ne publiera pas les sujets des leçons quotidiennement comme cela a pu se faire précédemment. Elle ajoute que les membres du jury ne sont pas tous d'accord avec cette décision. La présidente donne la parole à Mme JEAN-LOUIS sur ce point.

Mme JEAN-LOUIS explique que le ministère a décidé de ne plus publier les sujets au jour le jour mais à la fin de chaque épreuve dans un souci d'harmonisation entre les différentes disciplines du concours d'agrégation et également pour mettre fin à une pratique n'existant pas dans d'autres concours de la fonction publique et qui expose à une inégalité de traitement entre les candidats, le premier ne disposant d'aucun exemple de sujet, tandis que le dernier profite de ceux de l'ensemble des participants.

Après ces explications, la présidente souhaite bon courage aux candidats au nom des membres du jury. Elle leur recommande de bien se préparer aux épreuves notamment en lisant et en s'entraînant à l'exercice de la leçon individuellement ou entre candidats. S'entraîner peut aider à surmonter un éventuel moment de panique lors d'une audition. La présidente conseille aux candidats qui paniqueraient, juste avant de se présenter au jury, de ne pas renoncer et d'aller jusqu'au bout de leur démarche.

IV/ Question-réponse

Question :

Quelle est la dimension juridique de l'épreuve de 24 heures dans le cas du choix de l'option Histoire économique ?

Réponse :

Une approche juridique est attendue pour chaque sujet. Chaque sujet doit être l'occasion d'une réflexion juridique.

Les candidats n'ayant pas d'autres questions, la présidente du jury leur signale que la réunion sera suivie d'un moment d'échange entre les membres du jury et les candidats qui le souhaitent. Pour se faire, le jury se répartira en 3 groupes dans des salles différentes.

Fin de la réunion à 14 h 35.